

N° 14280001 au catalogue
ISSN 2818-1255

Qualité de l'emploi au Canada

Travail de nuit, 2022

Date de diffusion : le 13 juin 2023



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- | | |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur | 1-514-283-9350 |

Programme des services de dépôt

- | | |
|-----------------------------|----------------|
| • Service de renseignements | 1-800-635-7943 |
| • Télécopieur | 1-800-565-7757 |

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2023

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Travail de nuit, 2022

Les quarts normaux de nuit ou les heures de travail de nuit constituent un type d'horaire atypique. En avril 2022, 1,7 % de tous les travailleurs avaient ce type d'horaire dans le cadre de leur emploi principal. Toutefois, le suivi de ce type d'horaire fournit des renseignements importants sur un groupe de travailleurs qui peuvent éprouver plus de difficultés à concilier le travail et la vie personnelle. Les industries où un plus grand pourcentage de personnes travaillent habituellement la nuit comprennent le transport et l'entreposage; les services aux entreprises, les services relatifs aux bâtiments et d'autres services de soutien, ainsi que le commerce de détail. Les immigrants reçus, ainsi que les travailleurs philippins et noirs, étaient plus susceptibles de travailler la nuit.

D'après la Convention (n° 171) sur le travail de nuit, 1990¹, de l'Organisation internationale du Travail, le travail de nuit désigne tout travail effectué au cours d'une période d'au moins sept heures consécutives comprenant l'intervalle entre minuit et 5 heures du matin. Les données de Statistique Canada sur le travail de nuit se rapportent aux personnes qui travaillent des quarts normaux de nuit ou des heures de nuit, et ne limitent pas la définition à sept heures consécutives. L'indicateur du travail de nuit est alors le pourcentage de travailleurs dont l'horaire habituel se traduit par des quarts normaux de nuit ou des heures de nuit.

Le travail de nuit peut être une adaptation volontaire des heures de travail. Toutefois, dans de nombreux cas, les travailleurs travaillent la nuit en raison de besoins opérationnels dans des emplacements tels que les hôpitaux et les usines. Le fait de travailler la nuit peut avoir une incidence sur la capacité du travailleur à concilier ses heures de travail et ses responsabilités relatives aux soins des enfants et aux obligations familiales. En outre, les quarts de nuit sont associés à un risque plus élevé de dépression², de syndrome métabolique³ et d'autres problèmes de santé.

Les données et les analyses présentées dans cet article sont principalement fondées sur un supplément à l'Enquête sur la population active dont les données ont été recueillies en avril 2022 auprès des travailleurs de 15 ans à 69 ans. Les données se rapportent à l'emploi principal et ne sont pas désaisonnalisées. Des points de données supplémentaires de l'Enquête sociale générale de 2016 et de l'Enquête sur la qualité de l'emploi de 2020 sont également indiqués pour le même groupe d'âge.

Tendances historiques

En avril 2022, 323 000 personnes, ou 1,7 % des travailleurs âgés de 15 à 69 ans, travaillaient habituellement pendant des quarts normaux de nuit. Bien que les tendances saisonnières d'emploi puissent avoir une incidence sur la prévalence du travail de nuit, des données précédemment recueillies à d'autres moments de l'année indiquent que la proportion de Canadiens qui travaillent habituellement la nuit est demeurée relativement stable au cours des dernières années.

Selon l'Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison, 2,0 % des travailleurs faisaient des quarts normaux de nuit à l'automne 2016.

Les données de l'Enquête sur la qualité de l'emploi, recueillies immédiatement avant la pandémie en mars 2020, indiquent que parmi les personnes qui travaillaient, ou qui avaient travaillé au cours des 12 derniers mois, 1,8 % travaillait des quarts normaux de nuit ou des heures de nuit.

1. Organisation internationale du travail. 1990. « [C171 - Convention sur le travail de nuit \(n° 171\)](https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312316,fr:NO) », Geneva: ILO. https://www.ilo.org/dyn/normlex/en/f?p=1000:12100:0::NO::P12100_INSTRUMENT_ID,P12100_LANG_CODE:312316,fr:NO

2. Lee, A., S. K. Myung, J. J. Cho, Y. J. Jung, J. L. Yoon and M. Y. Kim, 2017, « [Night Shift Work and Risk of Depression: Meta-Analysis of Observational Studies](https://doi.org/10.3346/jkms.2017.32.7.1091) », *Journal of Korean Medical Science*, vol. 32, n° 7, p. 1091 à 1096, <https://doi.org/10.3346/jkms.2017.32.7.1091>

3. Wang F, L. Zhang, Y. Zhang, B. Zhang, Y. He, S. Xie, M. Li, X. Miao, E. Y. Y. Chan, J. L. Tang, M. C. S. Wong., Z. Li, I. T. S. Yu and L. A. Tse, 2014, « [Meta-Analysis on Night Shift Work and Risk of Metabolic Syndrome](https://doi.org/10.1111/obr.12194) », *Obesity Reviews*, vol. 15, n° 9, p. 709 à 720, <https://doi.org/10.1111/obr.12194>

Portrait récent

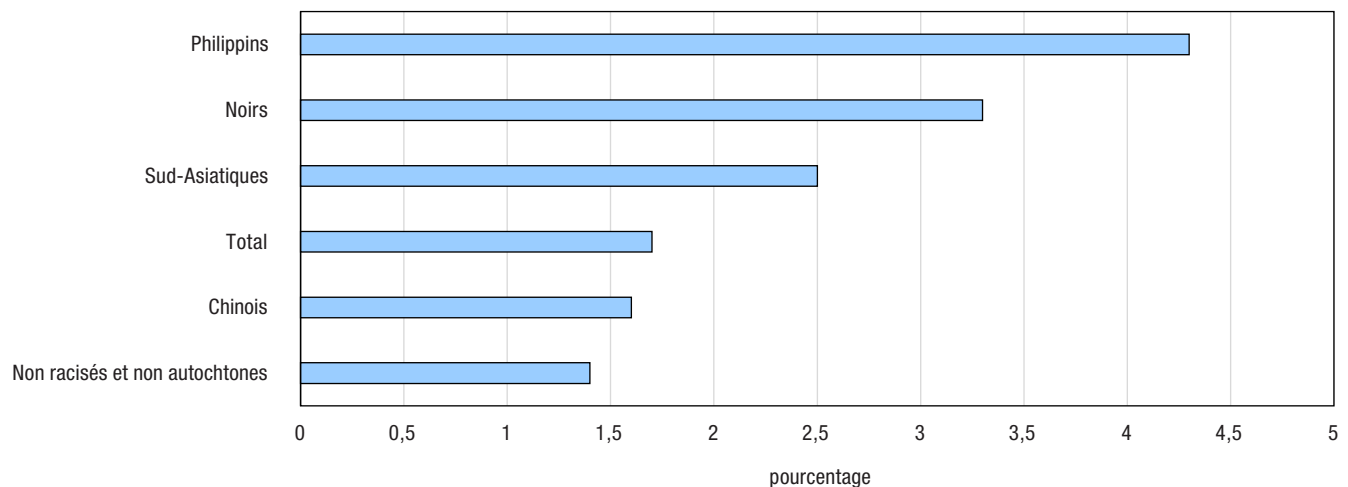
En avril 2022, travailler un quart normal de nuit ou des heures de nuit était plus courant chez les hommes (2,1 %) que chez les femmes (1,3 %). Il y avait peu de différences dans le taux du travail de nuit entre les travailleurs de 15 à 24 ans, de 25 à 54 ans et de 55 à 69 ans.

La prévalence des heures normales de nuit variait en fonction du niveau de scolarité, et les travailleurs de 25 à 69 ans détenant un diplôme d'études secondaires ou moins (2,5 %) étaient plus de deux fois plus susceptibles de travailler la nuit que ceux détenant un baccalauréat ou un diplôme d'études supérieures (0,9 %).

Les immigrants et certains groupes racisés étaient également plus susceptibles de travailler la nuit. Le proportion de travailleurs réalisant un quart normal de nuit était de 2,3 % pour les immigrants reçus par rapport à 1,5 % pour les personnes nées au Canada. En ce qui concerne les groupes racisés, les travailleurs philippins (4,3 %) et noirs (3,3 %) figuraient parmi les travailleurs les plus susceptibles de travailler la nuit.

Graphique 1

Proportion (%) de travailleurs de 15 à 69 ans qui travaillent habituellement un quart normal de nuit ou des heures de nuit, selon les groupes racisés les plus importants, avril 2022



Notes : Selon les résultats du Recensement de la population, les Sud-Asiatiques (2,6 millions), les Chinois (1,7 million), les Noirs (1,5 million) et les Philippins (960 000) étaient les groupes racisés les plus importants sur le plan démographique en 2021.

À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

Source : Statistique Canada, Supplément de l'Enquête sur la population active, totalisation personnalisée.

Bien que la prévalence du travail de nuit variait en fonction de l'industrie et du grand groupe de professions, elle n'a, en aucun cas, dépassé 10 % des travailleurs. En avril 2022, l'industrie du transport et de l'entreposage affichait l'un des pourcentages les plus élevés de travailleurs qui travaillent habituellement un quart normal de nuit ou des heures de nuit (5,5 %). D'autres industries affichant des taux relativement élevés de travail de nuit comprennent l'industrie des services aux entreprises, des services relatifs aux bâtiments et d'autres services de soutien (4,5 %), les services d'hébergement et de restauration (2,8 %), le commerce de détail (2,7 %) et la fabrication (2,7 %). Les employés du secteur privé (2,1 %) étaient plus susceptibles de travailler la nuit que les employés du secteur public (1,3 %) et les travailleurs autonomes (0,6 %).

En ce qui concerne la profession, la proportion de travailleurs qui réalisent des quarts normaux de nuit ou des heures de nuit était relativement élevée chez les opérateurs/opératrices de machinerie reliée à la transformation et à la fabrication (6,6 %), dans le domaine des manœuvres dans la transformation, la fabrication et les services d'utilité publique (6,4 %) et chez le personnel de soutien des services de santé (5,9 %), un groupe professionnel qui comprend les aides-infirmières et les préposés aux bénéficiaires.

Pour ce qui est des caractéristiques de l'emploi, les heures normales de nuit étaient aussi courantes chez les travailleurs à plein temps (1,7 %) que chez les travailleurs à temps partiel (1,7 %). De plus, on a constaté peu de différences entre les employés permanents (1,9 %) et les employés temporaires (1,8 %).

Les travailleurs qui travaillent habituellement la nuit étaient également moins susceptibles d'avoir un horaire flexible, et peu d'entre eux travaillaient à domicile. En avril 2022, parmi les travailleurs qui travaillaient habituellement la nuit, 13,5 % pouvaient choisir l'heure à laquelle ils commençaient et terminaient leur journée de travail, comparativement à 37,2 % des travailleurs ayant un horaire normal de jour. Par ailleurs, même lorsque le taux de télétravail était élevé pendant la pandémie de COVID-19, la vaste majorité des travailleurs réalisant des quarts normaux de nuit ou des heures normales de nuit travaillaient habituellement exclusivement à des emplacements autres que leur domicile (97,2 %), comparativement à 72,2 % des travailleurs ayant un horaire normal de jour.

Renseignements sur l'indicateur

Description ou définition

L'indicateur du **travail de nuit** est le nombre de travailleurs dont l'horaire habituel dans le cadre de leur emploi principal est des quarts normaux de nuit ou des heures de travail de nuit. Cet indicateur est exprimé en pourcentage de toutes les personnes occupées.

Source

Statistique Canada, Enquête sur la population active, avril 2022.

Statistique Canada, Enquête supplémentaire sur les indicateurs du marché du travail, avril 2022.

Enquête sociale générale : Les Canadiens au travail et à la maison, 2016 (cycle 30).

Enquête sur la qualité de l'emploi, 2020.

Renseignements aux fins d'interprétation

Pour obtenir des renseignements sur la méthodologie de l'Enquête sur la population active et la population visée, veuillez consulter le [Guide de l'Enquête sur la population active, 2020](#).

Des renseignements détaillés sur les concepts et la méthodologie sont également disponibles pour l'[Enquête Sociale Générale : Les Canadiens au travail et à la maison](#) et l'[Enquête sur la qualité de l'emploi](#).

L'enquête supplémentaire d'avril 2022 à l'Enquête sur la population active (EPA) a été recueillie dans le cadre du programme concernant les indicateurs du marché du travail. L'échantillon est constitué de ménages qui en sont à leur 2^e, 3^e, 4^e ou 5^e mois de participation à l'EPA et la population observée est limitée aux personnes âgées de 15 à 69 ans habitant dans les provinces. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page [Indicateurs sur le marché du travail](#).

Les estimations tirées de l'EPA sont fondées sur un échantillon et sont donc sujettes à la variabilité d'échantillonnage. L'analyse est axée sur les différences entre les estimations qui sont statistiquement significatives à un niveau de confiance de 95 %. À cause de l'arrondissement, les estimations et les pourcentages peuvent varier légèrement entre différents produits de Statistique Canada, tels que les documents analytiques et les tableaux de données.

La classification des professions est fondée sur la Classification nationale des professions (CNP) 2016, et celle des secteurs, sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2017.

Autres renseignements connexes

Des données supplémentaires de Statistique Canada sont disponibles sur le sujet suivant :

[Heures de travail et conditions de travail](#)